ACESM
LOIR ET CHER
association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs

D.A.P.P.

(Dispositif d'Accompagnement Parental au Placement)

4 rue Bougainville – 41000 Blois

Mail : dapp@acesm.fr

Rapport d'Activité Année 2025

FICHE IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Renseignements généraux

Organisme Gestionnaire ACESM, association loi 1901.	**Etablissement** Service DAPP	**Capacité autorisée** 14 places		**Agrément** Conseil Départemental 41
Président Jean Pierre AMIOT **Vice-présidente** Catherine THIERRY	**Direction générale** Geneviève CETAIRE **Direction de pôle** Mauricette LENOBLE **Chef de service** Saïd EL ALOUANI	**Statut juridique** Etablissement de droit privée, habilité ASE 41.		**SIRET** 34962036900026

Spécificités

Territoire d'intervention Ensemble du Loir et Cher	**Lieu d'activité** 4 rue Bougainville 41000 Blois	**Modalité d'accueil** Maintien dans cadre de vie habituel avec interventions soutenues au sein de la famille
Public accueilli Garçons et filles âgés de 13 à 18 ans, avec dérogation pour jeune de 6 ans lorsqu'il s'agit d'une fratrie	**Mission et prestation** Mesure provisoire afin de garantir protection et soutien au sein même de la famille	**Mesure de placement** Placement judiciaire ou administratif

Ressources humaines

6 salariés composent l'équipe autour des métiers suivants
Educatrice, TISF, coordinatrice, psychologue, chef de service, direction

Activité de l'année 2025

Journées réalisées : 2 616
Taux d'occupation : 128,03 %

SOMMAIRE

1 PREAMBULE 3

2 LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT 4

3 ORGANISATION : Déroulement de la prise en charge 5

3.1 Admission 5

3.2 Déroulé de la mesure 6

4 L'ACTIVITE DU DAPP 7

4.1 Taux d'occupation 7

4.2 File active 8

4.3 Mouvements 8

5 CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS 9

5.1 Répartition par âge des jeunes accueillis (au 31/12/2025) 9

5.2 Situation du jeune à l'admission 9

5.3 Situation scolaire – professionnelle 10

5.4 Motifs de départ 10

5.5 Prise en charge médico-sociale et sanitaire 10

5.6 Situation parentale 10

6. ETAT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE INSITUTIONNELLE 12

7. RESSOURCES HUMAINES 14

7.1 Organigramme 14

7.2 Les formations et journées d'études réalisées en 2025 14

8 RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS 15

8.1 Composition du CVS du CEAPS 15

8.2 Organisation des élections du CVS du CEAPS 15

8.3 Organisation des réunions du CVS du CEAPS 16

8.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS 16

8.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS 17

8.6 Thématiques abordées en réunion en 2025 émanant des jeunes 17

8.7 Sollicitation du CVS 18
8.8 Evènement indésirable, réclamations et signalements 18
8.9 Date de la dernière révision du règlement intérieur du CVS 18
9 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 19
9.1 Suivi des évènements indésirables 19
9.2 Plan d'amélioration continu de la qualité 19
9.2.1 Réalisations 2025 19
9.2.2 Perspectives 2026 19

1 PREAMBULE

Le rapport d'activité présente une vue d'ensemble des activités et résultats du D.A.P.P. réalisés au cours de l'année 2025.

Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir.

Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique sur le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre.

2 LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le D.A.P.P s'adresse à l'ensemble des mineurs et de leur famille relevant d'une mesure temporaire alliant protection et soutien. Le service accompagne 7 jeunes garçons ou filles âgés de 13 à 18 ans, avec une possibilité de dérogation pour les jeunes de 6 ans lorsqu'il s'agit d'une fratrie.
L'objectif du D.A.P.P est de garantir la sécurité et la protection de l'enfant au sein même de sa famille en évitant « le traumatisme de la séparation » et la démobilisation des parents parfois constatée dans les placements en institution. L'enfant est donc maintenu dans son cadre de vie habituel et l'équipe éducative intervient de façon soutenue au sein de la famille (2 à 3 interventions par semaine).

Les missions du D.A.P.P

- Individualiser les réponses éducatives en tenant compte des besoins fondamentaux évalués auprès des enfants et des ressources et limites identifiées auprès de la famille

- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales et en affirmant l'exercice de l'autorité parentale.

- Soutenir et mobiliser les parents dans leur fonction éducative et dans leurs rôles parentaux à partir d'un projet d'intervention coconstruit.

- Travailler en réseau, en mobilisant les ressources intra familiales et extra familiales, les partenaires et les dispositifs de proximité.

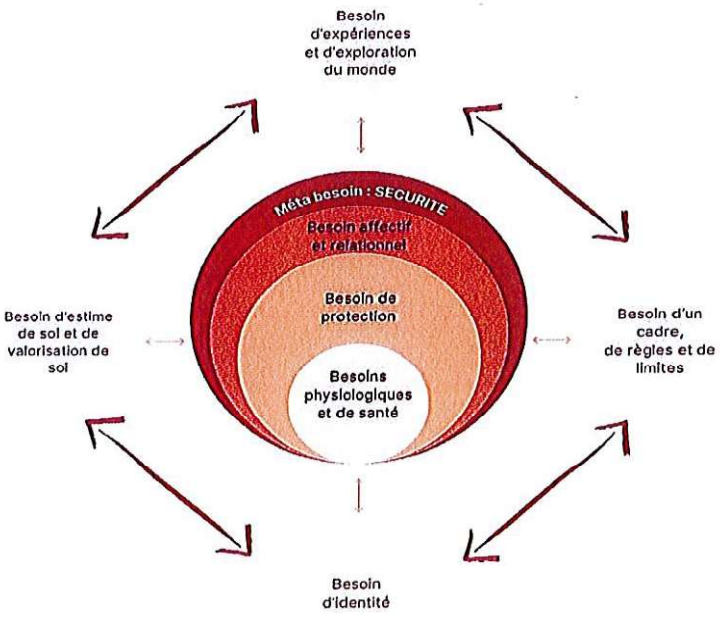

Selon le rapport du Dr MARTIN BLACHAIS, 2017.
Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

3 ORGANISATION : Déroulement de la prise en charge

Le D.A.P.P s'inscrit dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance et vise à soutenir le développement des compétences parentales au travers d'actions de remobilisation et de soutien à la parentalité.
Les mesures sont d'une durée de 6 mois, renouvelable.

3.1 Admission

Après étude du dossier reçu par l'ASE, la demande est étudiée en équipe et soumise à la validation de la direction.
Un rendez-vous d'admission est organisé au service avec le jeune et à sa famille pour la présentation du service qui comprend :

- Présentation de l'équipe et des missions de l'accompagnement,
- Visite des locaux du service et du foyer Bougainville où est situé le lit de repli,
- Complétude et Signature du Document Individuel de Prise en Charge,
- Remise du dossier d'admission : documents à compléter, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, chartre de bientraitance...
- Remise et explication du calendrier mensuel d'intervention.

Premier mois d'intervention, observation et préparation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) :

- Prise d'un rendez-vous au tribunal afin de consulter le dossier complet du jeune par la psychologue,
- Entretiens au domicile avec les différents professionnels (Educatrice spécialisée, TISF, Psychologue, Coordinatrice) afin d'avoir des observation et regards croisés,
- Identification des personnes ressources de la famille,
- Reprise de l'ordonnance de placement, de la notion de danger et des objectifs de la mesure avec la famille et le jeune,
- Recueil des attentes de la famille et du jeune pour construite ensemble le P.P.A,
- Identification des besoins de la famille et premières observations,
- Travail d'élaboration autour des objectifs opérationnels en faveur de l'enfant et de sa famille,
- Formalisation et signature du P.P.A avec la famille, le jeune, le référent enfance de l'ASE.

3.2 Déroulé de la mesure

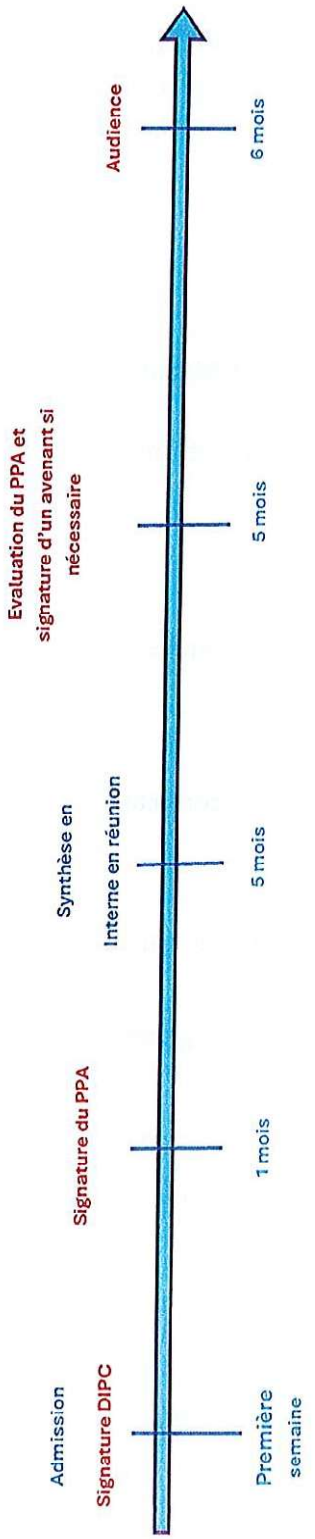

- Mise en place d'un calendrier d'intervention avec les objectifs pour chaque intervention, établi avec le jeune et sa famille.
- Les interventions sont réfléchies en équipe et en fonction des missions de chaque professionnel.
- Une réflexion est menée en réunion d'équipe le jeudi matin afin d'ajuster l'accompagnement en fonction de l'avancée de la famille.

Nos interventions :

- Entretiens individuels avec le jeune, entretiens familiaux et/ou parentaux.
- Accompagnements extérieurs en appui et en lien avec la famille.
- Soutien et relais dans les instants clés de la vie quotidienne auprès du jeune dans son environnement familial.
- Participation à des activités.
- Rencontres avec les partenaires afin de tisser des coopérations.

Fin de la mesure :

- Evaluation du PPA réalisée avec la famille 1 mois avant l'échéance de la mesure.
- Synthèse interne pour faire le bilan de l'accompagnement et amorcer les orientations à venir.
- Actualisation organisée par l'ASE avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la situation. Cette instance a pour objectif de partager les avancées de la famille et du jeune, d'acter les préconisations à transmettre au Juge des Enfants ou à l'ASE.

4 L'ACTIVITE DU DAPP

4.1 Taux d'occupation

	2025
▪ Journées à réaliser dans l'année	▸ 2 044
▪ Journées réalisées	▸ 2 616
▪ Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées	▸ + 573
▪ Ecart en % (Réel / à réaliser)	▸ + 28,03%
▪ TAUX D'OCCUPATION	▸ 128,03 %

Le DAPP termine l'exercice 2025 avec une activité excédentaire de **573 journées**, soit +28,03% au regard du taux d'activité arrêté.

Pendant 6 mois (février 2025 à août 2025), le service a accompagné un jeune en plus.

A cet exercice, s'ajoutent **39 nuitées** effectuées au titre du **lit de repli**.

Le lit de repli a été sollicité pour des situations de :

- Difficultés parentales à tenir un cadre au domicile mettant en danger le jeune,
- Hospitalisation programmée d'un parent,
- Situation d'urgence au domicile avec de la mise en danger

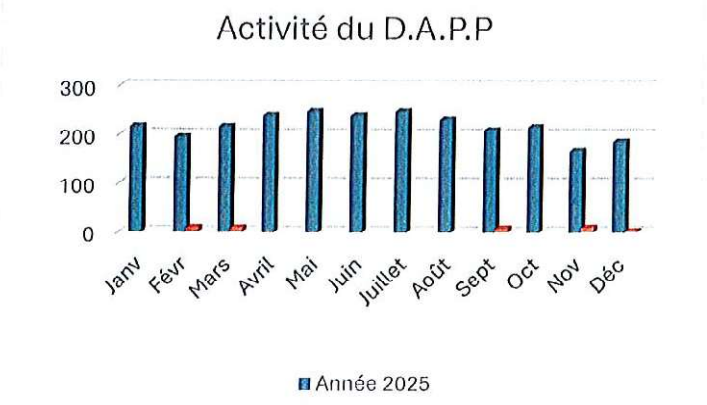

4.2 File active

En 2025, 14 jeunes ont été accompagnés.

	2025
Nombre d'entrées	6
Nombre de sorties	8
Nombre de jeunes suivis sur l'année	13
Moyenne d'âge à l'admission	**15 ans et 6 mois**

4.3 Mouvements

En 2025, 6 jeunes ont été accueillis (2 filles et 4 garçons) et 8 ont quitté le dispositif (2 filles et 6 garçons).

La durée moyenne des placements s'établit à **7 mois.** Ce qui correspond aux attendus de ce dispositif d'accompagnement.
6 mesures ont été renouvelé sur l'année 2025.

5 CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

5.1 Répartition par âge des jeunes accueillis (au 31/12/2025)

L'âge moyen à la sortie est de **17 ans et 5 mois**

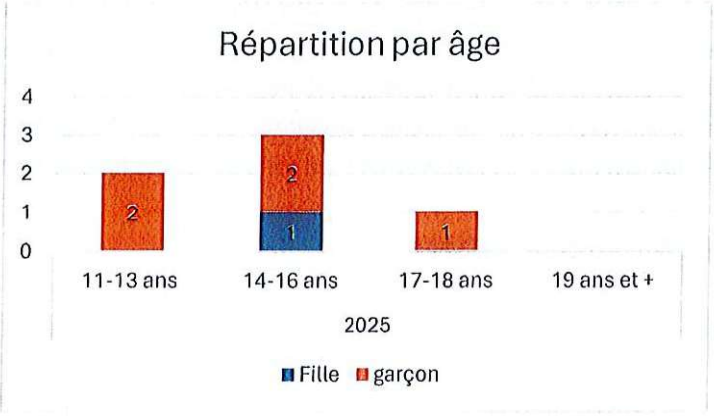

5.2 Situation du jeune à l'admission

	Nombre de mesures
Placement extra-familial	5
Mesure éducative en milieu ouvert	1
Sans suivi	7

Origine de la mesure	Nombre de mesure sur l'année
Mesure judiciaire	8
Mesure administrative	5

Lors de notre prise en charge durant l'année 2025, une modalité de mesure a été modifiée passant d'une mesure judiciaire à une mesure administrative.

Répartition géographique des mesures

Département du Loir et Cher	Territoire Centre	Territoire Nord	Territoire Sud
13	6	2	5

5.3 Situation scolaire – professionnelle

Nombre de mesures	**Etablissement Scolaire**	**Alternance CFA**	**DAME**	**DITEP**	**Autre service** Mission locale Volte-face	**Aucun accompagnemer**
13	7	1	1	1	2	1

Nous pouvons noter que 2 jeunes inscrits en milieu ordinaire sont en décrochage scolaire et/ou déscolarisation complète. Un travail partenarial est nécessaire afin de soutenir la famille et le jeune pour pouvoir identifier les causes et les besoins.
Dans ces situations, nous avons sollicité l'AST de l'ACESM à plusieurs reprises pour soutenir le maintien ou la reprise d'un rythme d'activité pour ces jeunes désœuvrés.

5.4 Motifs de départ

Autre DAPP	1
Limite d'âge	3
Réorientation *AED* *AEMO* *Placement extra familial*	4 *2* *1* *1*

Les réorientations sont liées à des situations qui à l'admission étaient déjà dégradée, parfois en lien avec l'attente de place en DAPP.

5.5 Prise en charge médico-sociale et sanitaire

Les professionnels soutiennent les parents dans la mise en place et la régularité des RDV médicaux ou paramédicaux. Cependant, il est noté que la mobilisation des parents et des jeunes sont difficiles à inscrire dans le temps.

5.6 Situation parentale

Nombre de jeunes	Parents en couple	Parents séparés ou divorcés autorité parentale conjointe	Autorité parentale exclusive d'un parent	Nombre d'enfants dans la fratrie	
				- de 3	+ de 3
13	1	11	1	4	8

Lieu de placement de la mesure

Nombre de mesures	Au domicile paternel	Au domicile maternel
12	7	5

la majorité des jeunes a des parents séparés ou divorcés avec maintien de l'exercice de l'autorité parentale conjointe. Néanmoins, les parents n'investissent pas toujours leur rôle de manière égale.

6. ETAT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE INSITUTIONNELLE

Le service DAPP a ouvert en octobre 2024, l'accompagnement des premières mesures a commencé en novembre 2024.

Depuis l'ouverture du service, l'équipe pluridisciplinaire a ajusté les outils mis en place pour les adapter aux besoins identifiés des familles.

Les premières mesures et leurs renouvellements ont permis de réfléchir en équipe selon le prisme de chacun des professionnels sur la pertinence des outils et leurs utilisations. Notamment le PPA, outil indispensable dans notre prise en charge des situations.

Le premier entretien a également été réfléchi en équipe afin de pouvoir présenter le service et ses spécificités, comme la pluridisciplinarité de l'équipe qui constitue un atout dans notre prise en charge.

L'organisation de l'équipe pluridisciplinaire

La coordinatrice et/ou le chef de service sont présents lors des différentes réunions (admission, signature du DIPC et PPA), ils coordonnent le projet de chaque situation et font le lien avec les différents partenaires. Ils suivent les mesures de manière générale et interviennent pour garantir la mise en œuvre des objectifs du PPA.

La psychologue est un soutien à l'équipe sur le débriefing des visites à domicile et sur « l'aspect clinique » lors des échanges en réunion d'équipe. De plus, elle fait le lien avec les partenaires de soins et intervient également sur la situation lorsque cela répond aux objectifs d'accompagnement.

La TISF intervient et joue un rôle essentiel dans le travail à domicile avec les familles qui est différent de celui de l'Educatrice. Sa place est bien identifiée lors de l'élaboration des objectifs du PPA.

L'éducatrice spécialisée est référente des situations de chaque jeune. Elle organise ses interventions en fonction des besoins et objectifs repérés en concertation avec ses collègues.
Après avoir recueilli les attentes du jeune et de sa famille, elle coconstruit avec eux et en appui avec l'équipe les objectifs du PPA.

Les écrits sont également une partie centrale de nos missions et de notre temps hebdomadaire. Les rapports sont réalisés en commun et échangé lors des réunion équipe hebdomadaire du jeudi matin. Toutes les interventions font l'objets d'un compte-rendu et d'une analyse.

Nous avons différents accompagnements qui sont tous en lien avec le projet. La majeure partie de nos interventions s'effectue au domicile des familles. Le temps de route est un élément à prendre en compte également dans notre accompagnement. Les appels téléphoniques avec les familles et les partenaires sont le deuxième temps le plus important dans la prise en charge.

L'année 2025, a permis à l'équipe de pouvoir trouver une cohésion de travail à travers la mise en place d'outils et de projets et de s'adapter à chaque situation. L'équipe pluriprofessionnelle permet d'avoir une prise en charge approfondie dans tous les domaines de nos accompagnements (parentalité, éducatif, soins, administratif, scolaire et professionnel). La communication avec les partenaires a permis également de faire connaitre le service et les professionnels.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Organigramme

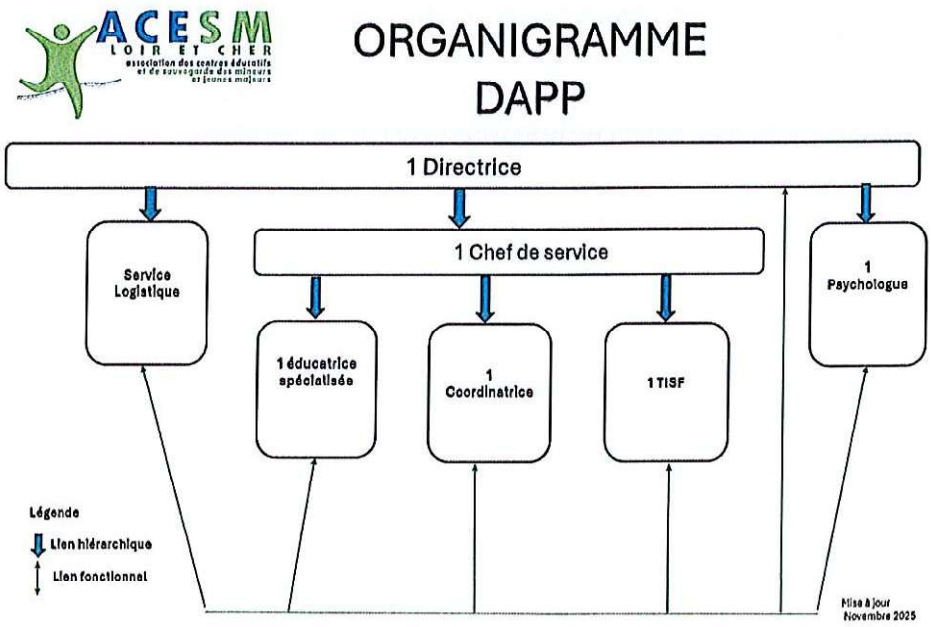

L'équipe est au complet pour l'accueil des 7 situations.

7.2 Les formations et journées d'études réalisées en 2025

Plusieurs personnels du service ont suivi en 2025 différentes formules leur permettant de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

Formation « Nutrition, précarité et santé »	FRAPS	2 personnes
Formation « Nemo »	Probesys	1 personne

Le 4 décembre, l'ensemble du personnel du pôle CEAPS s'est réuni pour une journée séminaire.

- La force du collectif au service de l'action, faire ensemble pour faire avec les jeunes que nous prenons en charge et accompagnons vers leur vie d'adulte.
- « Comic exquis ». Sur les conseils de Sébastien DUFORESTEL (BD BOUM) : Par équipe de 3 ou 4 professionnels, création petites histoires de Truc et Machin.

8 RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS

(Validé lors de la réunion CVS du 4 mars 2026)

8.1 Composition du CVS du CEAPS

Le CVS du CEAPS est composé de 11 représentants dont 7 titulaires

1 Jeune accompagné du Moulin de Coutant est élu Président du CVS du CEAPS.

	Représentants des jeunes accompagnés		Représentants des familles		Représentants des salariés	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
MECS Moulin de Coutant	1	1			1	1
MECS Foyer Bougainville	1				1	1
SAU	1				1	1
PFS	0		1		0	0

8.2 Organisation des élections du CVS du CEAPS

Le CVS du CEAPS a élu en décembre 2024 ses membres pour une durée de 1 an.
Les membres du CVS sont élus selon la procédure définie dans le règlement intérieur. Les élections des différents collèges sont organisées selon un retroplanning.

Les représentants des jeunes accompagnés du CVS du CEAPS sont élus par service à bulletin secret. Les représentants des familles du CVS du CEAPS sont élus dans le cadre d'un vote par correspondance. Les représentants des salariés sont élus dans le cadre d'une réunion d'équipe.

8.3 Organisation des réunions du CVS du CEAPS

En 2025, le CVS du CEAPS s'est réuni 4 fois.

26/3 2025
11/6/2025
8/10/2025
10/12/2025

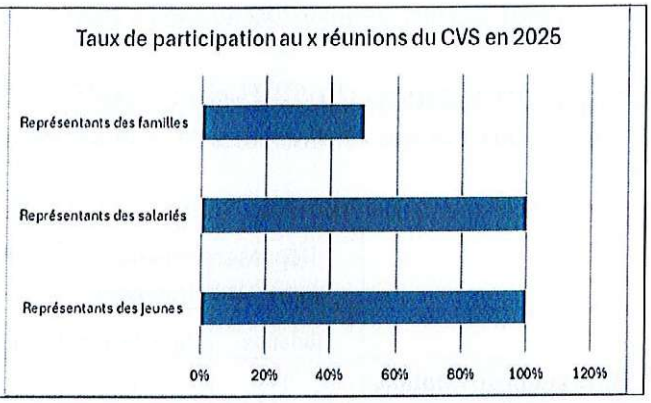

Les représentants sont assidus pour les réunions. Et, en cas d'absence ou de départ, il y a toujours un jeune qui se mobilise pour participer au CVS.

8.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS

Pour soutenir la dynamique du CVS et favoriser la participation et l'engagement des jeunes accompagnés à cette instance, la mise en œuvre d'un rétroplanning rythme les interventions des représentants du CVS lors des réunions jeunes organisées par service tant en amont qu'en aval des réunions

Avant la réunion

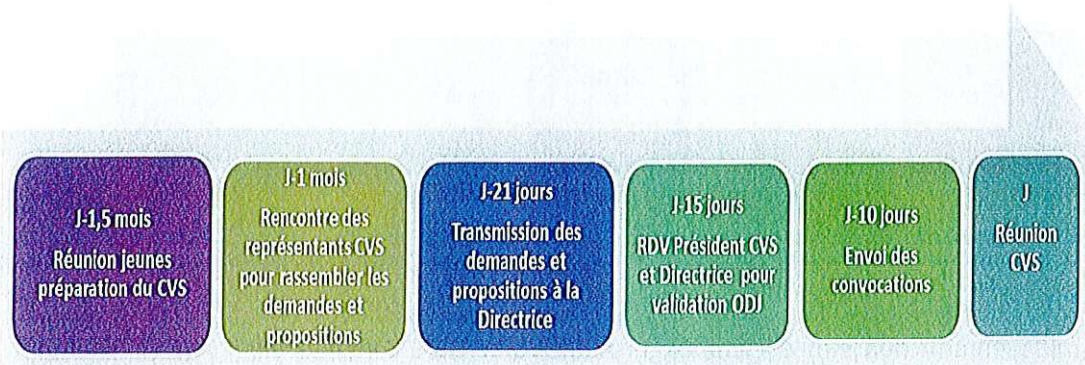

Après la réunion

8.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS

Chaque service dispose d'un tableau d'affichage CVS comprenant : la liste des élus, le dernier compte-rendu de réunion et le suivi des décisions.

8.6 Thématiques abordées en réunion en 2025 émanant des jeunes

Budgets des jeunes : Argent de poche, Hygiène, coiffure

La question des budgets est présente sur chaque réunion. Aujourd'hui les différents budgets sont harmonisés et la question qui demeure est le montant insuffisant selon es jeunes.

Proposition d'une fête de Noel commune aux hébergements

Les jeunes sollicitent l'organisation d'une fête de Noel commune. Mme LENOBLE donne un accord de principe pour l'organisation d'une fête commune. Cependant, pour Noel c'est compliqué car cela demande une intendance importante et la location d'une salle (délai trop court pour 2025). Il est évoqué la possibilité de le faire plus au beau temps. Le site de Sainte Anne serait alors privilégié.

Dans le même esprit, les jeunes proposent de faire des séjours communs entre services. Les professionnels sont également favorables à cette proposition.

Utilisation du téléphone portable

Les jeunes interrogent régulièrement sur les règles d'utilisation du portable et les disparités qu'ils ressentent. Il est rappelé que les règles sont différentes selon l'âge et aussi en fonction des demandes des parents qui sont généralement les détenteurs des forfaits et qui peuvent mettre des systèmes de limitation de l'utilisation.

Organisation d'Olympiades

L'organisation d'olympiade a été validé mais n'a pas eu lieu, du fait du manque de mobilisation.

Amélioration des locaux du Moulin de Coutant et de Bougainville

Les jeunes des 2 MECS sont en demande d'amélioration des locaux.

Pour le Moulin, les espaces sont limités et il manque un espace d'apaisement qui a été réaliser en 2025. Il offre un espace d'apaisement mais aussi de rencontre.

Pour Bougainville, les locaux partiellement utilisés depuis la fermeture partielle sont non occupés. En 2025, des travaux de peinture et d'amélioration des locaux ont été réalisés. Bureau d'entretien, salle de réunion et des projets de réaménagements sont en cours avec les jeunes en lien avec l'AST

Présentation du projet Cap 'Autonomie à Bougainville

Les jeunes de Bougainville présentent le projet Cap 'Autonomie, pour les jeunes au-delà de 16 ans, qui préparent leur sortie et apprennent à vivre seul dans un espace sécurisé (surveillant de nuit et présence d'un éducateur). Il s'agit de 3 chambres dans un appartement à quelques centaines de mètres du foyer.

Fermeture des portes le soir

Des jeunes se plaignent de devoir fermer leur porte la nuit selon le surveillant de nuit présent. Elles expliquent être rassurée par le fait de laisser la porte entrouverte. La Directrice a expliqué la consigne donnée aux surveillants de nuit. « Les portes sont maintenus fermés pour des raisons de sécurité incendie (limiter les propagations de fumée en cas d'incendie). Cependant, une tolérance est accordée afin que les jeunes puissent aborder l'endormissement dans de bonnes conditions.

8.7 Sollicitation du CVS

Les Représentants du CVS ont été sollicité pour :

- Valider le rapport annuel du CVS
- Pour participer aux élections du CVS départemental 41

8.8 Evènement indésirable, réclamations et signalements

Le bilan des évènements, signalements et réclamations ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet d'une discussion

8.9 Date de la dernière révision du règlement intérieur du CVS

Le règlement intérieur du CVS du CEAPS établi en 2024, n'a pas fait l'objet de modifications en 2025

9 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

9.1 Suivi des évènements indésirables

Nous n'avons pas déploré d'évènement indésirable en 2025 sur le DAPP.

9.2 Plan d'amélioration continu de la qualité

9.2.1 Réalisations 2025

Au cours de l'année, le service a ajusté les outils de présentation et l'organisation de la prise en charge.

L'équipe s'est mobilisée pour informer et mobiliser les jeunes du DAPP à s'inscrire dans la démarche de représentation du service au CVS. Le représentant du DAPP est présent sur chaque réunion.

9.2.2 Perspectives 2026

Plan d'amélioration continue de la qualité

Action	Echéance	Commentaire
Mise à jour du projet de service	Report à la fin du 1er semestre 2026	Les groupes de travail se réunissent selon la programmation établie.
Mises à jour Livret d'accueil règlement de fonctionnement	2ème Semestre 2026	Intégration des éléments manquants (rapport d'évaluation) et prise en compte de l'évolution du service
Réorganisation des différents affichages sur le service	1er semestre	
Gestion des risques Etablir la cartographie des données pour le RGPD	2ème Semestre 2026	